

# Méthodologie — Indice de Transparence Citoyenne

GROUPE OGINCE S.A.R.L. — RAYI.MA

8 mai 2026

## Contents

<b>Méthodologie de l'Indice de Transparence Citoyenne — RAYI.MA</b>	<b>1</b>
Version 1.0 — 8 mai 2026	1
Préambule	1
1. Quatre principes fondateurs	2
1.1 Transparence ouverte	2
1.2 Indépendance	2
1.3 Reproductibilité	2
1.4 Non-discrimination	2
2. L'Indice composite — Six piliers	2
Formule de calcul	3
2 bis. État d'avancement	3
3. Huit sources de données publiques	3
4. Cycle mensuel garanti	3
5. Conseil scientifique	4
6. Audit indépendant et procédure de contestation	4
6.1 Audit annuel	4
6.2 Contester son score	4
7. Données ouvertes	4
8. Limites assumées	5
9. Engagements publics	5
Signature	5

## Méthodologie de l'Indice de Transparence Citoyenne — RAYI.MA

Version 1.0 — 8 mai 2026

**Éditeur** : GROUPE OGINCE S.A.R.L. — ICE 003755962000004 **Directeur de la publication**  
: Abderrahim Molatef **Contact** : [transparence@rayi.ma](mailto:transparence@rayi.ma) — DPO : [dpo@ogince.ma](mailto:dpo@ogince.ma) **Page web** :  
<https://rayi.ma/transparence/methodologie>

---

## Préambule

Le Royaume du Maroc s'est doté en 2018 de la **loi 31-13 sur le droit d'accès à l'information**, et en 2009 de la **loi 09-08 sur la protection des données personnelles**. Au-delà du cadre légal, la

transparence est un bien commun : elle permet aux citoyens de choisir, aux entreprises vertueuses de se distinguer, et aux institutions de regagner la confiance.

RAYI.MA propose un **Indice de Transparence Citoyenne** : un score composite, calculé chaque mois, qui agrège six signaux indépendants pour chaque entreprise marocaine référencée. La méthodologie est entièrement publique. Les données sont ouvertes. Le code de calcul est versionné. Toute personne peut reproduire l'indice.

---

## 1. Quatre principes fondateurs

### 1.1 Transparence ouverte

La méthodologie complète, les pondérations et le code de calcul sont publics. Chacun peut reproduire l'indice à partir des données ouvertes.

### 1.2 Indépendance

Aucune entreprise ne peut acheter ou influencer son score. Les abonnements payants n'ouvrent qu'aux outils analytiques, jamais à la note.

### 1.3 Reproductibilité

Toutes les données utilisées sont sourcées et horodatées. Les indices passés sont archivés et téléchargeables (CSV, JSON).

### 1.4 Non-discrimination

L'indice mesure des signaux factuels (conformité légale, réactivité, ouverture), jamais des prédictions comportementales ou des scores opaques.

---

## 2. L'Indice composite — Six piliers

Code	Pilier	Poids	Signal mesuré
P1	Avis citoyens vérifiés	30 %	Note moyenne pondérée par volume + diversité reviewers + ancienneté
P2	Conformité légale visible	15 %	ICE / IF / RC sur site, mentions loi 53-05, politique conf 09-08
P3	Réactivité au public	15 %	Taux de réponse aux avis + délai moyen + qualité IA-évaluée
P4	Présence rapports officiels	15 %	Cour des Comptes, ICPC, Bulletin Officiel — algo transparent
P5	Conformité CNDP	10 %	Déclaration CNDP publiée + DPO joignable + droits implémentés
P6	Ouverture des données	15 %	API publiques, datasets ouverts, rapport RSE, transparence financière
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	

## Formule de calcul

```
IndiceTransparence = round(  
    0.30·P1 + 0.15·P2 + 0.15·P3 + 0.15·P4 + 0.10·P5 + 0.15·P6  
)
```

Chaque pilier est noté sur 100 points, puis pondéré. Le score final est une moyenne pondérée arrondie à l'entier le plus proche.

## 2 bis. État d'avancement

**Statut au 8 mai 2026** : l'Indice partiel est opérationnel sur les fiches business publiques (piliers P1, P2, P3, P5 calculés). La première publication mensuelle complète des 6 piliers est prévue le 1er juin 2026, comme indiqué dans le cycle mensuel. Tout business référencé dispose dès aujourd'hui d'un score visible sur sa fiche RAYI.MA.

## 3. Huit sources de données publiques

#	Source	URL	Fréquence
1	RAYI.MA — base avis citoyens	<a href="https://rayi.ma/api/public/rd/businesses">https://rayi.ma/api/public/rd/businesses</a>	hebdomadaire
2	OMPIC (registre commerce)	<a href="https://directinfo.ompic.ma">https://directinfo.ompic.ma</a>	mensuel
3	Bulletin Officiel — SGG	<a href="https://www.sgg.gov.ma">https://www.sgg.gov.ma</a>	hebdomadaire
4	Cour des Comptes	<a href="https://www.courdescomptes.ma">https://www.courdescomptes.ma</a>	alertes
5	ICPC (Probité)	<a href="https://www.icpc.ma">https://www.icpc.ma</a>	trimestriel
6	HCP (Haut Commissariat au Plan)	<a href="https://www.hcp.ma">https://www.hcp.ma</a>	mensuel
7	data.gov.ma	<a href="https://data.gov.ma">https://data.gov.ma</a>	continu
8	CNDP	<a href="https://www.cndp.ma">https://www.cndp.ma</a>	mensuel

Toutes les sources sont officielles, ouvertes, ou journalistiquement reconnues. Chaque indicateur cite sa source et son horodatage.

## 4. Cycle mensuel garanti

Jour	Action
J+0	1 <sup>er</sup> du mois — collecte automatisée des sources publiques (cron)
J+2	Calcul de l'indice par entreprise + agrégations sectorielles & villes
J+3	Revue qualité (Maître Rayi IA + équipe humaine) — détection d'anomalies
J+5	Publication PDF + dataset CSV téléchargeable
J+5	Notifications watchlist : entreprises avec $\pm 10$ pts vs mois précédent

Jour	Action
J+6 → J+25	Fenêtre de contestation publique

## 5. Conseil scientifique

L'Indice est supervisé par un Conseil Scientifique indépendant composé d'universitaires, de professionnels du droit et de représentants de la société civile. Le Conseil valide la méthodologie, arbitre les contestations complexes et publie un avis annuel.

### État actuel : Conseil en cours de constitution.

Profils recherchés (candidatures à [conseil@rayi.ma](mailto:conseil@rayi.ma)) :

- Universitaire en droit public ou administratif (Hassan II, Mohammed V, Al Akhawayn)
- Représentant Transparency Maroc ou ANNI
- Journaliste data / investigation reconnu
- Expert protection données / CNDP
- Économiste open data

## 6. Audit indépendant et procédure de contestation

### 6.1 Audit annuel

La méthodologie et les calculs font l'objet d'un audit annuel par un cabinet indépendant. Le rapport d'audit est publié dans son intégralité sur la page méthodologie.

**Premier audit prévu : Q1 2027** (après la première année complète d'indice).

### 6.2 Contester son score

Toute entreprise estimant son score erroné peut déposer une contestation argumentée. La revue est gratuite et engage RAYI.MA à répondre sous **7 jours ouvrés**.

Procédure publique : [https://rayi.ma/signaler-contenu?target\\_type=score](https://rayi.ma/signaler-contenu?target_type=score)

## 7. Données ouvertes

L'Indice et ses composantes sont publiés mensuellement en accès libre, sous licence **Creative Commons Attribution 4.0 (CC-BY 4.0)**.

Vous pouvez les réutiliser à toutes fins (recherche, journalisme, ONG, secteur privé) sous réserve de citer la source : *“RAYI.MA — Indice de Transparence Citoyenne”* + date d'extraction.

Outil	URL	Public cible
API JSON	<a href="https://rayi.ma/api/publications">https://rayi.ma/api/publications</a>	applications tierces
Documentation	<a href="https://rayi.ma/donnees">https://rayi.ma/donnees</a>	développeurs / ONG publiques

Outil	URL	Public cible
MCP (assistants IA)	<a href="https://mcp.rayi.ma/">https://mcp.rayi.ma/</a>	Claude, ChatGPT, Cursor

---

## 8. Limites assumées

1. L'indice **ne mesure PAS** la qualité d'un produit ou service. Il mesure des signaux de transparence.
2. Les entreprises non revendiquées ont un score plus faible par construction (moins de signaux disponibles) — c'est intentionnel pour récompenser l'ouverture.
3. **Aucun score individuel** n'est calculé pour les officiels publics ou fonctionnaires identifiés nominativement (loi 88-13 + déontologie). Seuls les agrégats institutionnels sont publiés.
4. Les **marchés publics** sont volontairement exclus du périmètre tant qu'un cadre méthodologique validé par la CNDP n'est pas en place.
5. Toute entreprise peut contester son score via la procédure publique (voir §6.2). Délai de réponse engagé : **7 jours ouvrés**.

---

## 9. Engagements publics

GROUPE OGINCE S.A.R.L. s'engage formellement à :

1. Ne **jamais vendre, négocier ou modifier un score** contre rémunération directe ou indirecte.
2. **Publier l'indice complet chaque mois** à compter de juin 2026, sans exception, sauf force majeure (notifiée publiquement).
3. **Maintenir l'open data** sous licence CC-BY 4.0, accessible gratuitement à tous.
4. **Répondre sous 7 jours ouvrés** à toute contestation argumentée.
5. **Publier les rapports d'audit annuel** dans leur intégralité.
6. **Nommer publiquement** les membres du Conseil Scientifique et leurs liens d'intérêt.
7. **Documenter chaque évolution méthodologique majeure** avec note de version, date, justification, et délai de transition de 90 jours minimum.

---

## Signature

Pour GROUPE OGINCE S.A.R.L. — éditeur de RAYI.MA **Abderrahim Molatef** — Directeur de la publication Casablanca, 8 mai 2026

---

*Document versionné. Toute évolution est publiée publiquement avec un délai de transition d'au moins 90 jours. Licence : CC-BY 4.0 — réutilisable avec citation de la source. Téléchargement : [https://rayi.ma/docs/METHODOLOGIE\\_INDICE\\_TRANSPARENCE\\_2026-05-08.pdf](https://rayi.ma/docs/METHODOLOGIE_INDICE_TRANSPARENCE_2026-05-08.pdf)*